

Bienvenue chez TRIKOLON

Vous êtes assuré chez nous pour la prévoyance professionnelle (LPP) par le biais de votre employeur actuel. Nous avons réuni pour vous de manière compacte les informations principales à ce sujet. Vous trouverez également des renseignements intéressants sur notre site Web. Si vous avez des questions, nous nous tenons personnellement à votre disposition pour y répondre. N'hésitez pas à nous contacter.

Votre certificat de prévoyance personnel

Nous établissons le certificat de prévoyance personnel lors d'une entrée ou d'une mutation ou lors d'une transaction, et une fois par an le 1^{er} janvier. Le certificat de prévoyance fait état des cotisations versées et des prestations assurées en vigueur actuellement. Celles-ci sont calculées à partir des données de base et des données salariales communiquées ainsi que d'après le règlement déterminant de l'institution de prévoyance (plan de prévoyance). Veuillez contrôler vos données de base et signaler sans délai, à nous ou à votre employeur, tout changement intervenu.



Notre aide à la lecture du certificat de prévoyance (en allemand) fournit des explications détaillées sur l'ensemble des positions.

Transfert de vos avoirs du 2^e pilier

Les avoirs de libre passage disponibles doivent être transférés à TRIKOLON. C'est très simple: communiquez à votre ancienne institution de prévoyance ou de libre passage nos données de paiement figurant ci-dessous. Dès que nous aurons reçu vos avoirs de libre passage, nous les créditerons sur votre compte de vieillesse personnel et établirons votre nouveau certificat de prévoyance.



Une demande gratuite adressée à la « Centrale du 2^e pilier » du Fonds de garantie LPP vous permettra de savoir si, et où, vous disposez éventuellement encore d'avoirs. Il vaut la peine de se renseigner.

Portail Web pour les assurés

« TRIKOLON-Online » est notre portail Web numérique avec authentification à double facteur lors de la connexion. Il vous permet d'accéder directement et de façon autonome à votre compte d'assuré personnel, d'effectuer des simulations et des recherches et d'échanger de façon cryptée des informations et des documents avec nous.



Pour le premier enregistrement, des instructions détaillées (en allemand) sont disponibles sur notre site Web.

Bénéficiaires en cas de décès

L'assurance de la rente de survivants pour les partenaires non mariés est incluse. Nous avons toutefois besoin à cet effet d'une annonce écrite du partenariat. Cela permettra également de déterminer de façon plus précise la répartition d'un éventuel capital-décès.



Vous trouverez sur notre site Web des formulaires d'annonce préformatés (en allemand) ainsi que les conditions donnant droit aux prestations.

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
CH43 0900 0000 4000 8547 5
TRIKOLON Sammelstiftung für berufliche
Vorsorge
Hauptstrasse 105
4147 Aesch BL

Zahlbar durch (Name/Adresse)

┌

└

Währung Betrag
CHF

┌

Annahmestelle

Zahlteil



Währung Betrag
CHF

┌

└

Konto / Zahlbar an

CH43 0900 0000 4000 8547 5
TRIKOLON Sammelstiftung für berufliche Vorsorge
Hauptstrasse 105
4147 Aesch BL

Zahlbar durch (Name/Adresse)

┌

└